



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 30/12/2024

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 66

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

**Étaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote** : **Besançon** : M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

Délibération n°2024/2024.00437

Rapport n°52 - Action Cœur de Ville - présentation de l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville

## Action Cœur de Ville - présentation de l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville

**Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°3	20/11/2024	Favorable
Bureau	05/12/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville. Une nouvelle phase du dispositif débutera grâce à cet avenant. Ainsi ce rapport présente les principaux changements qui auront lieu dans le cadre de la nouvelle phase d'Action Cœur de Ville.

### Des actions renforcées pour les partenaires et les signataires de la convention

Cet avenant à la convention Action Cœur de Ville traduit la candidature à Action Cœur de Ville 2 des collectivités signataires.

Les collectivités signataires de cet avenant sont la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et Saint-Vit.

La signature de cet avenant engage les différentes parties à plusieurs niveaux.

### Les actions liant l'ensemble des collectivités signataires et les partenaires d'Action Cœur de Ville.

Elles sont essentiellement fondées sur le renforcement du pilotage. Cela repose sur deux volets :

- Un volet technique :
  - Avec la poursuite des réunions de coordination en interne, l'alimentation de tableau de suivi, mais aussi le développement de temps d'échange ritualisé avec les services et les partenaires.
- Un volet stratégique :
  - En accompagnant les services à une acculturation à Action Cœur de Ville afin de percevoir le dispositif par le prisme de la dynamisation du cœur de ville et de ses entrées ;
  - En proposant aux services une convergence des politiques publiques au service du territoire.

### Les actions spécifiques au périmètre Action Cœur de Ville de Besançon.

Ces actions s'articulent autour du nouveau périmètre Action Cœur de Ville de Besançon (annexe n°1). Il est constitué de deux ORT (opération de revitalisation du territoire) : une ORT pour le centre-ville et une ORT pour les entrées de ville. Par rapport à la version initiale d'ACV, le périmètre est élargi. Sur le périmètre ORT entrée de ville l'objectif est d'améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère des entrées de ville, et d'inclure dans les opérations de revitalisation des commerces des rue de Dole, Belfort et Vesoul.

Action Cœur de Ville 2 reprend des actions à approfondir par rapport à la convention initiale et notamment :

- Renforcement du lien avec les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) afin de poursuivre les efforts de réhabilitation dans le centre-ville de Besançon tout en préservant le patrimoine ;
- La transformation du quartier Battant. L'apaisement de la circulation mis en place en 2024 s'accompagne d'actions de requalification de l'espace public et l'accompagnement des commerces du quartier ;
- Contribuer à «Besançon, ville campus» : conserver l'attractivité du centre-ville pour les étudiants ;
- Proposer des offres de logements accessibles à tous : s'appuyer sur le levier coercitif pour déployer des opérations acquisition amélioration en lien avec les bailleurs ;
- L'ancrage du projet urbain de Saint Jacques dans l'ensemble de ces fonctions ;
- Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des gares de Besançon avec Gare & Connexion.

De plus, de nouvelles actions sont aussi inscrites dans cet avenant :

- Enclencher l'étude urbaine de la rue de Dole, en cohérence avec les portions requalifiées et à suivre, les rues de Belfort et de Vesoul ;
- Le développement de commerce en désengorgeant le centre-ville grâce à l'application des fiches actions de la charte de la logistique urbaine ;
- Mettre en œuvre en lien avec l'Etat le contrôle sanction sur le permis de louer ;
- Engager des stratégies commerciales territorialisées : rues de Belfort, de Dole, de Vesoul et Battant en s'appuyant sur des associations de commerçants constituées ;
- Des temps d'échanges avec les partenaires, d'autres collectivités, ainsi que des temps de réflexion en interne afin de proposer une OPAH RU qui réponde au mieux au besoin du territoire que ce soit sur le volet incitatif ou bien sur le volet coercitif.

L'avenant n°4 se trouve en annexe n°2 de ce rapport.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 96                                  Contre : 0                                  Abstentions\* : 10                                  Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

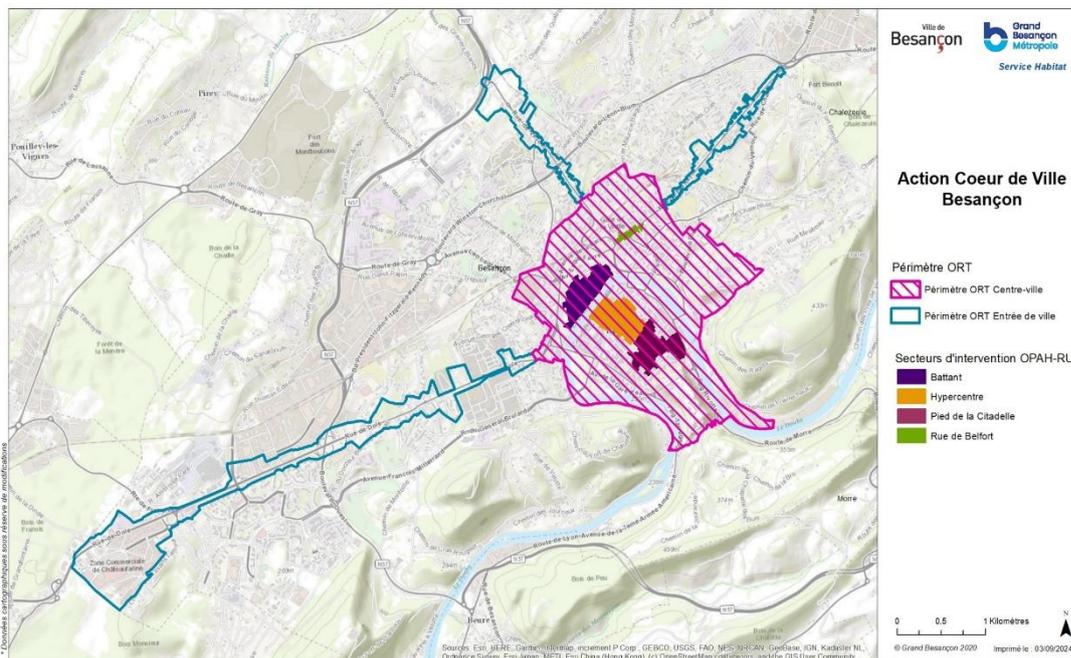
La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET  
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

# Annexe n°1 : Périmètre ACV 2 - Besançon



# AVENANT N°4

## A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BESANÇON, DU GRAND BESANÇON METROPOLE ET DE LA VILLE DE SAINT VIT

### ENTRE

- La Commune de BESANCON représentée par la maire Madame Anne VIGNOT ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le XX/XX/XX.
- La Communauté urbaine de GRAND BESANCON METROPOLE représentée par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le XX/XX/XX.
- La Commune de SAINT VIT représentée par le maire Monsieur Pascal ROUTHIER ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le 22 novembre 2023.

Ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

D'une part,

### ET

- L'Etat représenté par Monsieur Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs,
- La Banque des Territoires représentée par Monsieur Mathieu AUFAUVRE, Directeur régional Bourgogne-Franche-Comté
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Sébastien AUJARD, président du Comité Régional Action Logement Bourgogne Franche Comté.

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

D'autre part,

## AINSI QUE

D'autres partenaires associées ou intéressés pourront être associés dans les avenants à venir.

Sont pressentis :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC),
- La Poste,
- Les bailleurs sociaux,
- L'Etablissement Public Foncier,
- L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- L'Union des Commerçants,
- L'Office de tourisme et de congrès du Grand Besançon,
- L'ADEME,
- D'autres partenaires locaux du développement économique : réseau France Active, réseau BGE, réseau Initiative, Union régionale des Scoop.

Ci-après, les **Partenaires locaux**.

## Préambule

Depuis sa signature le 18 octobre 2018 et sa transformation en convention ORT par arrêté préfectoral du 25 septembre 2019, la convention cadre Action cœur de Ville a été modifiée par

- avenant n°1 du 1er juillet 2019, intégrant de nouveaux partenaires et de nouvelles actions ;
- avenant n°2 du 10 juin 2020 permettant notamment d'intégrer la ville de St Vit ;
- avenant n°3 du 7 octobre 2021 apportant des précisions au projet de centre bourg de la ville de Saint Vit

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Besançon, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de :

- (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes ;
- à lutter contre l'étalement urbain ;
- à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique ;
- à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attachent, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Besançon et de l'EPCI de Grand Besançon Métropole à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédiée à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

La ville de St Vit ne bénéficie pas des engagements pris par les partenaires dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

L'avenant couvre la période de sa signature au 31/12/2026.

## **Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la Ville de Besançon, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Le comité de projet local se réunit au minimum une fois par an sous la présidence de la Maire de Besançon et en lien avec la présidente de Grand Besançon Métropole et le Maire de Saint-Vit.

Y participent :

- le Préfet de Département ou son représentant ;
- les élus des Collectivités bénéficiaires impliquées dans le dispositif opérationnel ;
- la Banque des Territoires ;
- Action Logement,
- L'ANAH, représentée par le Préfet de Département,
- les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV

La direction de projet prépare les réunions du comité de projet local en lien avec les représentants techniques des membres du comité de projet local.

Le comité de projet valide les orientations, suit l'avancement des actions et définit les perspectives.

## **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, elles réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, sur la base des éléments transmis par les collectivités bénéficiaires, la Direction de projet ACV complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## **Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026**

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans la convention cadre Action cœur de Ville du 18 octobre 2018 modifiée.

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2, les deux secteurs d'intervention concernant la Ville de Besançon et la Ville de Saint-Vit seront étendus.

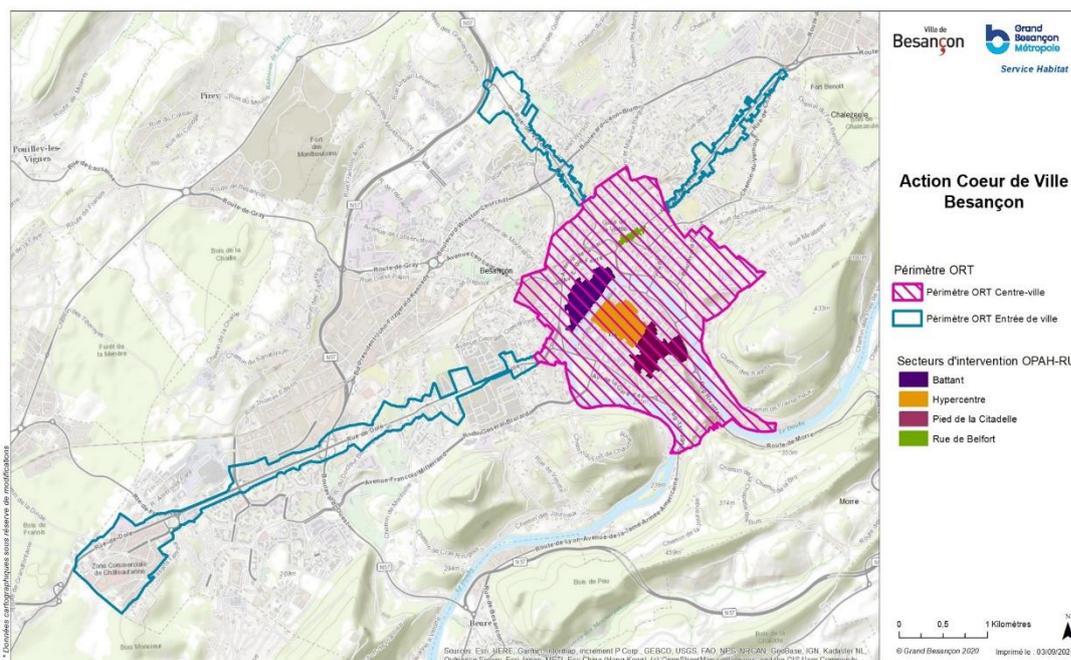
## 4.1. Les extensions des secteurs d'intervention de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon souhaite étendre le secteur d'intervention d'Action Cœur de Ville 2 aux trois entrées de villes que constituent

- Le périmètre de la rue de Dole ;
- Le périmètre de la Rue de Belfort ;
- Le Périmètre de la rue de Vesoul,

de manière à être en capacité

- *d'améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de ces trois axes « entrées de ville » ;*
- *d'inclure dans les opérations de revitalisation des commerces les commerces des rue de Dole, Belfort et Vesoul ;*
- *d'anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation.*



## 4.2 Les extensions des secteurs d'intervention de la Ville de Saint-Vit

*Volonté d'extension du périmètre le long de la rue de Besançon, axe le long duquel sont positionnés de nombreux commerces ou activités tertiaires. De plus, sur ce secteur, deux opérations de requalification sont identifiées :*

*-« Opération des Champs Marmots » : requalification urbaine comprenant l'implantation de commerces, activités médicales, un laboratoire, du logement en petits collectifs (dont du logement locatif social)*

*-« Opération Jouffroy d'Abbans » : reconversion d'un site sur lequel se situe actuellement une école primaire ; projet de création de logements aidés et adaptés.*

*Volonté d'agrandir le périmètre de la façon suivante :*



*-Renforcement de l'offre de stationnement :*

*Dans le prolongement de l'aménagement du nœud de mobilité autour de la gare, la commune, en lien avec Grand Besançon Métropole, souhaite renforcer l'offre de stationnement à proximité de la gare. Il est important de pouvoir répondre au besoin de stationnement des habitants de Saint-Vit et du bassin de vie qui souhaitent prendre le train pour se rendre à Besançon, Dole ou Dijon. L'offre de stationnement est aujourd'hui saturée. La commune, via l'EPF, s'est donc portée acquéreur d'une propriété située à l'arrière de la gare pour créer un parking supplémentaire à l'arrière de la gare.*

*-Construction de logements aidés à proximité de la gare :*

*La propriété achetée par la commune comprend également une maison. La commune envisage en partenariat avec un bailleur social de créer deux logements sociaux dans la maison existante et 4 logements sur la partie libre située à gauche de la maison.*



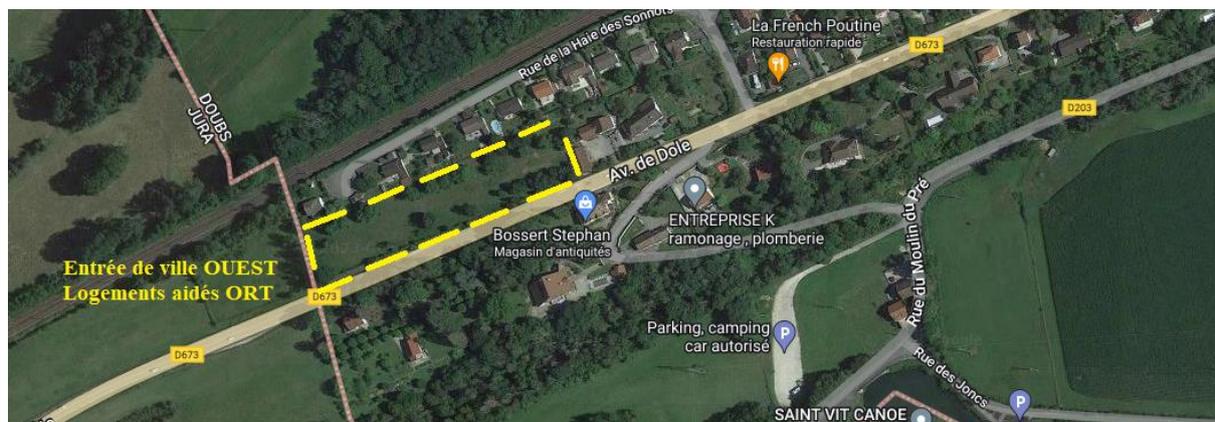
Entrée de ville EST, de secteurs à enjeu de requalification :

-Au nord de la RD673, volonté de requalifier la ZAE GRANDS VAUBRENOT: étude de requalification en cours portée par Grand Besançon Métropole et la commune (enjeux en terme d'accessibilité à la zone avec la création d'un giratoire sur la RD673 en entrée de ville, de sécurisation des déplacements routiers et doux, de végétalisation, de requalification d'espaces...)

-Au sud de la RD673, volonté de poursuivre la requalification du site de « la Spatiotech » (ancienne pépinière d'entreprises) : reconversion en zone commerciale en cours.



Entrée de ville OUEST : Urbanisation d'un terrain (dent creuse) classé en zone UB du PLU. Ce projet comprendra 20 logements (dont 12 logements sociaux). Volonté de la ville de traiter qualitativement l'entrée de ville avec la création d'une haie paysagère (essences locales) entre l'opération de construction et la RD673, pour assurer une bonne intégration de ces constructions.



## 4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

## Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les villes de Besançon et St Vit, l'intercommunalité et les partenaires associés le 01/07/2019, puis le 10/06/2020, puis le 07/10/2021.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre les collectivités bénéficiaires et l'Anah dans le cadre de leur convention d'OPAH-RU respectives :

- Pour la ville de Besançon, la convention d'OPAH-RU a été signée le 27/02/2020 avec une date de prise d'effet au 1/09/2020 pour une durée de 5 ans
- Pour la Ville de Saint-Vit, la convention d'OPAH a été signée le 26 décembre 2023.

## Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

La finalisation du plan de financement d'actions et/ou l'ajout de nouvelles actions resteront possibles après signature de l'avenant de projet sur la période 2023-2026, sans nouvel avenant.

Les partenaires identifiés comme porteurs de projets pour certaines fiches actions sont mentionnés à titre indicatif et n'ont pas valeur d'obligation de réalisation de ces fiches actions. Il s'agit d'une pré-identification des projets de ces partenaires, qui viendrait en complémentarité au programme d'actions porté par les Collectivités bénéficiaires en renforçant les enjeux et objectifs mentionnés dans cet avenant. Chaque partenaire actera son intervention dans son propre cadre de validation.

Le détail de chaque action est présenté dans les fiches jointes en annexe 2.

### 6.1 Plan d'action global sur le secteur d'intervention de la Ville de Besançon :

AXE	Nom de l'action	OBJECTIFS PRINCIPAUX	Livrable prévisionnel 2024	Budget (€ TTC)	CALENDRIER
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	PERMIS DE LOUER	Lutter contre l'habitat indigne	Mise en place d'amélioration, notamment de contrôle Renforcement du lien entre l'OPAH RU et le permis de louer via des actions de communication ciblées	A définir	2023 -2026
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	VOLET COERCITIF OPAH RU	Lutter contre la vacance dans le centre-ville Lutter contre l'habitat très dégradé dans le centre-ville Prévenir des risques de dangers/santé publique dans le cadre des pouvoirs de police du Maire	Définition du périmètre ORI Lancement de 4 procédures ORI Echanges avec les propriétaires Début des travaux 8 rue Bersot	1 295 000€ sur 5 ans (marché de septembre 2020 à août 2025)	2020 -2025
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	VOLET INCITATIF OPAH RU	Améliorer les conditions d'habitat dans le centre-ville, tout en respectant les exigences liées à l'urbanisme (PSMV) Améliorer les relations avec les professionnels de l'immobilier, car l'attractivité des conditions d'habitabilité dans le centre-ville est bénéfique pour eux	Refonte des aides de la ville via la délibération du CM du 29/02 Augmentation de la communication par rapport à ce dispositif Massification de la rénovation (augmentation du nombre de dossier pour la ville de Besançon) Plusieurs rencontres avec les professionnels	450000€ sur 5 ans	2020 -2025

			de l'immobilier Renforcement du lien entre le permis de louer et l'OPAH RU		
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</b>	PARC CONVENTIONNE A LOYER MAITRISE	Avoir des offres accessibles pour tout le monde en centre-ville	Promouvoir les dispositifs pour augmenter le parc conventionné à loyer maîtrisé dans le centre- ville de Besançon : Loc'avantages, AIS, VISALE. Renforcement du lien avec le permis de louer : distribution de flyers Avenant à la convention triennale entre GBM et Soliha AIS pour le centre ville		2024 -2029

<p><b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</b></p>	<p>UN LABEL DE QUALITE SUR LE LOGEMENT ETUDIANT</p>	<p>Augmenter l'attractivité de la ville Besançon en tant que ville étudiante Renforcer le lien avec les agences immobilières pour œuvrer à un habitat agréable dans le centre-ville de Besançon Objectifs Conserver l'attractivité du centre-ville pour les étudiants (proximité campus du centre-ville) Améliorer le niveau qualitatif du parc de petits logements Améliorer la connaissance du parc étudiant en structures et en diffus. Lutter contre la vacance dans le logement.</p>	<p>Organisation de comité de pilotage à propos de cette mission Elaboration du cahier des charges Echanges réguliers avec les partenaires</p>		<p>2024 -2029</p>
<p><b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b></p>	<p>ZAC PORTES DE VESOUL</p>	<p>Requalifier une des entrées de la ville de Besançon Définir une déclinaison de la TVB Conserver la qualité paysagère Favoriser l'intermodalité</p>	<p>Prise de décisions lors des COPII pour faire avancer le projet Validation en COPII, CM et CC</p>		<p>Depuis 2022</p>

<p><b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b></p>	<p>TEMPS DU COMMERCE</p>	<p>Organiser une rencontre entre les acteurs du commerce. Définir des actions permettant de répondre aux besoins qui ressortiront de l'événement.</p>			<p>2024</p>
<p><b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b></p>	<p>COMMERCES QUARTIER BATTANT</p>	<p>Mettre en place une stratégie commerciale permettant de désenclaver le quartier afin d'en faire un élément dynamique du centre-ville.</p>	<p>Ecriture du cahier des charges Lancement d'une étude, avec la Banque des Territoires au sujet du commerce à Battant : analyse du nombre de commerces, de leur spécificité, du taux de vacance, des atouts, des inconvénients, des propriétaires fonciers, des services</p>		
<p><b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b></p>	<p>RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DE L'ESS</p>	<p>Mettre en valeur les actions locales, solidaires, réalisées au sein du centre-ville</p>	<p>1ere rencontre avec les acteurs publics et privés de l'ESS</p>		

<p><b>C - Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</b></p>	<p>LOGISTIQUE URBAINE</p>	<p>Résorber les conflits d'usage lors des livraisons Faire évoluer les organisations sans pénaliser le modèle économique</p>	<p>Signature de la charte Mise en oeuvre, suivi et mise en place des critères d'évaluation de celle-ci</p>	<p>Environ 30 000 € pour réaliser la charte logistique urbaine 42 000 € pour poste de chargée de mission LUD</p>	<p>Depuis 2023</p>
<p><b>C - Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées</b></p>	<p>APPAISEMENT QUARTIER BATTANT</p>	<p>Réduire la place de la voiture dans un quartier historique de l'hyper-centre Sécuriser les déplacements en modes actifs (marche, vélo) Permettre la requalification des rues et proposer un profil plus adapté à des zones de rencontres, à la circulation apaisée.</p>	<p>Pose de toutes les bornes</p>	<p>300 000,00 €</p>	<p>Depuis 2023</p>
<p><b>D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b></p>	<p>GARE &amp; CONNEXION - Gare VIOTTE</p>	<p>Redynamiser la gare pour donner envie de venir à la gare et de découvrir le centre-ville de Besançon</p>	<p>Continuer les échanges avec les équipes de Gare &amp; Connexion Appui pour développer l'offre de bagagerie Cahier des charges pour la mise en valeur des lieux emblématiques et des expos des musées</p>		<p>Depuis 2023</p>

D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	GARE & CONNEXION - Gare MOUILLERE	Redynamiser la gare pour donner envie de venir à la gare et de découvrir le centre-ville de Besançon	Continuer les échanges avec les équipes de Gare & Connexion Cahier des charges pour la mise en valeur de la porte d'entrée avec la Suisse		Depuis 2023
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Viotte Nord	Développement d'une offre qualitative et abordable de logements Développement des mobilités douces (lien avec le PEM)		A définir *	2022 - 2027
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	ENTREE DE VILLE ETUDE RUE DE DOLE	Redynamiser une des entrées de la ville de Besançon Créer des aménagements qui favorisent l'utilisation des mobilités décarbonnées.	Ecriture du cahier des charges par la direction de l'urbanisme en lien avec d'autres directions (voirie, etc.) Lancement de la consultation	A définir *	Depuis 2024
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	ENTREE DE VILLE ETUDE RUE DE BELFORT	Redynamiser une des entrées de la ville de Besançon Créer des aménagements qui favorisent l'utilisation des mobilités décarbonnées.		A définir *	

<p>D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>	<p>ENTREE DE VILLE ETUDE RUE DE VESOUL</p>	<p>Redynamiser une des entrées de la ville de Besançon Créer des aménagements qui favorisent l'utilisation des mobilités décarbonnées.</p>		<p>A définir *</p>	
<p>D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>	<p>PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEURS</p>				
<p>D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>	<p>SAINT JACQUES / ARSENAL</p>	<p>Développer l'offre de logement en centre-ville en favorisant la production de logements à destination des familles Préserver le patrimoine bâti, naturel et paysager, ouvrir le site à son environnement, créer des espaces publics avec une forte dimension de biodiversité (nature en ville)</p>	<p>Validation de l'APD Recrutement des entreprises Modification du PSMV</p>	<p>52M€ au bilan de l'opération *</p>	
<p>D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine</p>	<p>GRANDE BIBLIOTHEQUE</p>				

architectural et paysager					
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	ANCIEN JARDIN BOTANIQUE	Développer l'offre de logement en centre-ville élargi ; Favoriser la production de logements à destination des familles en centre-ville élargi : locatif social et accession abordable ; Préserver le patrimoine bâti, naturel et paysager	Approbation septembre 2024 d'une OAP secteur d'aménagement t Désignation du porteur de projet juin 2024		Livraison en 2028
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	ILOT POMPIER	Reconvertir des espaces urbains à proximité immédiate du centre-ville	Intégration dans le projet de St Jacques / Arsenal par l'agence TER		
D - Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	CITY	Amélioration énergétique du bâtiment			
E- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	BERGES DU DOUBS	Création d'espaces de convivialité au bord du Doubs		A définir *	
E- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	EGLISE SAINT PIERRE				

E- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	PRES DE VAUX				
E- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	HOSPITALITE	Aménagement du RDC de l'hôtel de ville pour accueillir les associations internationales			
E- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	CHARTE DE LA VIE NOCTURNE	Contribuer au développement raisonné de l'animation du centre-ville : - L'accompagnement des jeunes dans leurs besoins de moments festifs, - La prévention des conduites à risques, - La valorisation du principe d'une vie nocturne de qualité, - Le respect de la tranquillité des riverains et des commerçants.	Signature de la charte Suivi de l'application de la charte Enquête de satisfaction	A définir *	

\*Les crédits d'ingénieries et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités

## 6.2 Plan d'action global à Saint Vit :

AXE	Nature de l'action	Description succincte	Avancement	Service ou direction porteur (MOA)	Budget initial (€ TTC)
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	OPAH	Mise en œuvre d'une OPAH sur le centre-ancien et le quartier de la Coupotte (secteur en reconversion)	Signature convention en décembre 2023 – durée 3 ans	Ville de Saint-Vit	Financement Ville de Saint-Vit / ANAH pour le suivi animation  Financement Anah / GBM / Ville de Saint-Vit pour les travaux
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT LIBERATION	Création de quatre logements aidés	Etude de faisabilité terminée / acquisition en cours	Ville de Saint-Vit / Néolia	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT FONTAINE	Création de quatorze logements sociaux dans des anciens bâtiments communaux	Etude de faisabilité terminée	Ville de Saint-Vit / Loge GBM	

<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT JARDIN	Construction d'une résidence-séniors de 16 logements et de 8 logements sociaux	Démarrage des constructions au 1 <sup>er</sup> semestre 2024	Ville de Saint-Vit / Groupe Moyse / Habitat 25	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT CHAMPS PERRET	Création de deux petits collectifs (de 20 logements chacun), création de logements sociaux sous forme de maison en bande et d'un petit collectif à destination d'activités tertiaires	Etude de faisabilité terminée, acquisitions foncières en cours de négociation	Ville de Saint-Vit/ T25/ partenaires privés	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT au-dessus du complexe sportif	Requalification d'une ancienne ferme (potentiel de deux logements) + construction de quatre logements à l'arrière	Etude de faisabilité en cours	Partenaire privé	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT Champs Marmot	Requalification urbaine comprenant des logements en petits collectifs (dont du logement locatif social)	Etude de faisabilité en cours	Ville de Saint-Vit / T25 / Partenaires privés	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération ILOT Jouffroy d'Abbans	Reconversion d'un site sur lequel se situe actuellement une école primaire : projet de création de logements aidés et adaptés	Etude de faisabilité en cours	Ville de Saint-Vit / Néolia	
<b>A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Opération quartier de la Gare	Construction de 6 logements aidés	Etude de faisabilité en cours	Néolia	
<b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	Opération ILOT CHAMPS PERRET	Développer une offre d'hébergement touristique - Projet de construction d'un Hôtel	Etude de faisabilité et d'opportunité en cours	Partenaire privé	

<b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	Opération ILOT LIBERATION	Création d'un café restaurant dans l'ancien « café du centre »	Permis de construire délivré / démarrage des travaux en 2024	Ville de Saint-Vit / Partenaire privé / AKTYA	
<b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	Amélioration de la Signalisation d'Information Locale	Améliorer la visibilité des commerçants du centre-ville	Etude en cours	Ville de Saint-Vit	
<b>B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	Poursuivre le développement d'animations au centre-ville en lien avec les commerçants	Marché, animations gratuites, concerts, circuit découverte	2023-2026	Ville de Saint-Vit	
<b>C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	Opération dans le quartier de la Gare	Création d'un nouveau parking pour les usagers de la gare	Réalisation en 2024	Ville de Saint-Vit	
<b>C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	Mobilité douce	Encourager les mobilités douces entre les différentes polarités qui composent le territoire ORT	Réalisation 2023-2026	Ville de Saint-Vit / GBM	
<b>D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	Préservation du patrimoine et de l'identité des formes urbaines	Les opérations de constructions au centre-ville seront réalisées en cohérence avec l'identité urbaine et patrimoniale du centre-ville	2023-2026	Ville de Saint-Vit / Architecte des bâtiments de France	
<b>D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	Préservation du cadre de vie – enjeu de végétalisation	Volonté de traiter qualitativement les espaces publics Poursuivre la mise en valeur du Parc de la Grotte	2023-2026	Ville de Saint-Vit	
<b>E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	Continuer de développer le service de proximité à la population	Volonté de renforcer encore davantage l'offre de service : France Service, Accueil de la Mairie, CCAS	2023-2026	Ville de Saint-Vit	

<b>E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	Renforcement du Centre Médico-Social	Projet de construction d'un nouveau Centre Médico-social	2025	Ville de Saint-Vit / Département du Doubs	
<b>E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	Continuer de développer une offre culturelle et de loisirs de qualité	Renforcement des activités de la Médiathèque et de la Halle aux arts, et poursuite des investissements à vocations de loisirs sur le complexe sportif	2023-2026	Ville de Saint-Vit	

## Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

### 7.1. Calendrier

La démarche d'évaluation sera engagée à la fin du programme ACV2. Toutefois une évaluation sera faite pour chaque action lorsque celle-ci aura été entièrement réalisée.

Par ailleurs, un suivi de l'avancée de chaque action sera effectué au fil du temps et présenté lors des séances du comité de projet.

### 7.2. Méthode

A ce stade il n'est pas prévu de faire appel à un prestataire pour cette démarche. La direction de projet sera en charge de l'évaluation, assistée des services compétents des collectivités concernées et notamment la mission Pilotage

### 7.3. indicateurs

Des indicateurs sont proposés dans chacune des fiches actions. Ils pourront être complétés au fur et à mesure de l'avancée des actions.

## Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseils municipaux de Besançon et Saint-Vit ainsi qu'en conseil communautaire de Grand Besançon Métropole.

La ville de Besançon, la ville de Saint Vit et l'EPCI de Grand Besançon Métropole s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties. Cet avis est annexé au présent avenant.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

### Signatures

Convention signée en 7 exemplaires A Besançon, le

Commune de Besançon	EPCI de Grand Besançon Métropole	Etat	Commune de St Vit
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Madame Anne VIGNOT Maire	Monsieur Gabriel BAULIEU 1 <sup>er</sup> Vice-Président de l'EPCI Grand Besançon Métropole	Monsieur Rémi BASTILLE Préfet	Monsieur Pascal ROUTHIER Maire
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement	
[Signature]	[Signature]	[Signature]	
Monsieur Mathieu AUFAUVRE Directeur régional Bourgogne-Franche-Comté	Monsieur Rémi BASTILLE Préfet	Monsieur Sébastien AUJARD, Président du Comité Régional Action Logement Bourgogne Franche Comté	

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

*Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.*

### 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

*La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.*

- Actions livrées

Référence dans la convention ACV 1	AXE		Description succincte	Si oui, quel est l'état d'avancement (Réalisé, Très bon, moyen, faible)
D.1	A - Recrutement d'un chef de projet Action cœur de ville sur 5 ans			Réalisé
D.3	<b>B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	PERMIS DE LOUER	Mise en place du permis de louer	
AM.2	<b>B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	Etude PRE-OPERATIONNELLE HABITAT ANCIEN CŒUR DE VILLE	Étude pré-opérationnelle requalification habitat centre ville globale : intégrant - l'identification d'opération de conversion bureaux-en habitat - transformation RDC en logements ou activités - opération de requalification d'immeubles - des secteurs d'intervention prioritaires en requalification d'habitat (PIG énergétique, OPAH-RU,...) dont Battant, ex TGI, J. CORNET, Champagny, CITY,...	Réalisé
AM 6 - 1	<b>C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	REQUALIFICATION MBA TRANCHE 1	requalification /mise aux normes du marché couvert BEAUX ARTS TRANCHE 1 : travail de coordination important avec la direction sécurité, tranquillité	Réalisé

			publique de la ville de Besançon sur ce projet	
AM 7	<b>C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	TRANSFORMATION EX-SIEGE-CAISSE D'EPARGNE	Rachat et transformation ex siège caisse d'épargne	Réalisé
APM 1.1	<b>C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	REQUALIFICATION MBATRANCHE 2	Tranche 2. Travail de coordination important avec la direction sécurité, tranquillité publique de la ville de Besançon sur ce projet	Réalisé
APM 1.4	<b>D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	MOBILITE	Projet de mobilité KEOLIS : rebroussement T2 à Chamars - expérimentation	Réalisé
APM 2	<b>D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>		Développement des modes doux en Cœur de ville	Très bon
APM 4	<b>D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	REPLACEMENT MOBILIER URBAIN	Schéma directeur de signalisation piétonne	Réalisé
APM 5	<b>D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b>	DIGITALISATION ESPACE PUBLIC	Digitalisation de l'espace public = Wifi libre ?	Réalisé
APM 9.3	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	PLAN SIGNALETIQUE	Plan signalétique (tourisme-équipements-commerce dont hôtels)	Réalisé
	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	PLAN SIGNALETIQUE - PARTIE 2	Programme numérique de signalétique touristique, lien applications mobiles et dispositifs urbains : Relais Informations Services (RIS) et plateforme de contenus numériques visiter.besancon.fr	Réalisé

APM 9.4	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SIGNALETIQUE BOUCLES MARCHANDES	Mise en place d'une signalétique touristique et commerciale permettant de créer des parcours marchands et patrimoniaux intégrant les parties délaissées du cœur de Ville (boucles marchandes),	Réalisé
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SIGNALETIQUE PARCOURS FLECHES TOURISTIQUES	Requalification parcours fléchés touristiques	Réalisé
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REQUALIFICATION PLACE 8 SEPTEMBRE	requalification place du 8 septembre et suppression fontaine pour développer les terrasses et le caractère convivial et accueillant du lieu	Réalisé
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	E-OUTIL VALORISATION PATRIMOINE HISTORIQUE	Développement d'un outil de valorisation du patrimoine historique par le numérique : visiter.besancon.fr Mettre en scène et animer l'espace urbain pour rendre la découverte du patrimoine du centre-ville insolite et attractive Parcours art contemporain via concours d'enseignes, parcours de lumière en saison estivale, scénarisation du canal sous la Citadelle	réalisé
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SQUARE SAINT-AMOUR	Réfection du square saint-amour : amélioration accueil, intégration paysagère et attractivité touristique et économique (événement, marchés,..)	Réalisé

APM 10*	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	REFECTION PROMENADE GRANVELLE	réfection promenade Granvelle et abord du théâtre du Kursaal	Réalisé
APM 10*	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	AMENAGEMENT CŒUR D'ILOT	Végétalisation des façades, limitation de l'imperméabilisation des sols (Place de Lattre de Tassigny, Petit Chamars etc...)	Réalisé
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	PAV COLLECTE DECHETS	Mettre en place des collecteurs déchets recyclables et PAV aérien + enterré « patrimoniaux »	Réalisé
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	SECURISATION CENTRE VILLE	Mise en place de dispositif de sécurisation des points anxiogène ou chaud (dont camera)	Réalisé

○ Actions en cours

AM 4	<b>B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>	OPAH RU	Missions d'animation	En cours
APM 6	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	Charte des terrasses en centre-ville	Création d'une charte d'aménagement des terrasses qualitative : action réalisée à la place : révision de la charte de la vie nocturne.	en cours
APM 7.1	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	PLACE SAINT JACQUES	Place Saint-Jacques - Volet espaces publics - tranche 1 Aménagement Place St Jacques (projet au stade de l'APS en 2018) Espaces publics internes aux îlots St Jacques et Arsenal Accès au site et lien à la rivière (Petit Chamars /	En cours

			Girod de Chantrans / Orme de Chamars)	
APM 7.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SAINT JACQUES - OPERATION D'AMENAGEMENT	Congrès - Hôtellerie	En cours
APM 9.1	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SAINT JACQUES - OPERATION D'AMENAGEMENT	Réalisation de la BU - BA	En cours
APM 9.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	RUE DE L'ORME DE CHAMARS		En cours
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VAUBAN	Travaux de fortifications Vauban (CPER) Revalorisation des fortifications entre le point Charles de Gaulle et le pont Canot	En cours
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REPUBLIQUE	Requalification de la rue de la République pour renforcer le lien avec l'hyper centre Réaménagement de la rue en renforçant la place du végétal et l'attractivité économique des commerces Refonte et végétalisation rue de la République (abords centre St Pierre) Création d'une piste cyclable	En cours
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	AMENAGEMENT SOURCE MOUILLERE		En cours
D.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REQUALIFICATION IMMEUBLES TERTIAIRES	Requalification bureaux pour maintenir des activités et générateurs de flux en cœur de ville - <b>City et? J. CORNET</b>	En cours

APM 10*	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	ANTICIPATION RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	Création de deux points urbains d'eau en circuit fermé permettant un rafraîchissement, ambiance, notamment pour les enfants en période canicule	en cours
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	PARC PRE DE VAUX	Aménagement d'un parc avec parcours culturel et scientifique et espaces loisirs sur la friche des Prés de VAUX	En cours
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	INSTALLATION SNB	Projet d'aménagement du secteur SNB / Port Joint	En cours
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	REQUALIFICATION DES EGLISES VIDES FX - StPAUL et ND et création d'équipement au service des familles	REQUALIFICATION DES EGLISES VIDES FX - StPAUL et ND et création d'équipement au service des familles	En cours

○ Actions abandonnées

AM 3	<b>C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	Etude pour identification de cellules commerciales vacantes en cœur de ville pour rachat, remembrement, mise aux normes et recommercialisation (standard ou via pépinière commerciale)	Etude co financé par la Banque des Territoires à ce sujet	non
AM 6 - 2	<b>C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b>	BOUTIQUE DE SERVICE NUMERIQUE RDC HDV	projet non abouti	non

AM 5	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	RECONQUETE CELLULES COMMERCIALES VACANTES	Recommercialisation offensive des locaux commerciaux par acquisition remembrement et mise aux normes de cellules vacantes <b>/ Etude technique + animation</b>	non
AM 8	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	DEVELOPPER UNE E-PLATEFORME COMMERCE LOCAL	e-Plateforme de commerce local	non
ING.1	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	MARCHES NON SEDentaires : REVOLUTION	Renouveler et faire monter en gamme l'offre MARCHES NON SEDENTAIRE DU CŒUR DE VILLE (marché REVOLUTION) à partir de l'expérimentation en cour à RIVOTTE	NON
APM 1.2	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	LINEAIRE COMMERCIAUX	Identification linéaires commerciaux prioritaire	non
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLACE JEAN GIGOUX		NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	BACCHUS	Requalification PI Bacchus	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VICTOR HUGO	Réaménagement de la place Victor Hugo et du patrimoine architectural et touristique associé	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ILE ST PIERRE - ESPACE DE LOISIR	valorisation de l'île Saint-Pierre aménagement en vue d'une ouverture au public de cette île sur le Doubs	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN LUMIERE	Plan lumière (révolution + boucle +....	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	RENOVATION ESCALIERS CLASSES	Aide à la rénovation des cours et escaliers classés en Site Patrimonial Remarquable	NON

APM 10*	<b>E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b>	VALORISATION PSMV	Accompagnement de travaux de valorisation architecturale PSMV - restauration cours intérieures, éléments de décors remarquables	NON
APM 10*	<b>F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b>	ACCESSIBILITE UNIVERSELLE	Accès de tout à tous : Street and CO et ACCEO	non

## Bilan pour Saint-Vit :

	PROJET	ETAT D'AVANCEMENT	ECHEANCIER	MAITRE D'OUVRAGE
<b>1 HABITAT</b>	1 - Îlot Fontaine	Etude de faisabilité réalisée chiffrages établis	Démarrage Sept 2024	LOGE GBM
	2 - Îlot Hourette	Maitrise foncière, permis de construire délivrés	Démarrage Octobre 2023	ST VIT
	3 - Îlot Jardin	Travaux VRD en cours, deux permis de construire fin 2023	Démarrage Aout 2023	SARL AFON/MOYSE
	4 - Îlot Libération	PC délivré, ouverture de chantier Avril 2024	Démarrage Avril 2024	NEOLIA
	5 - Îlot Ranson	Etude de faisabilité en cours	2024-2025	ST VIT
	6 - "La Coupotte"	Faisabilité en articulation bailleurs et CUGBM	Etude de faisabilité en cours	ST VIT - EPF
	7 - Noeud de Mobilité Gare	Réalisé et réceptionné	Terminé	CUGBM/ ST VIT
	8 - Quartier Champs Perret	Faisabilité réalisée, composition arrêtée	Démarrage en 2025	ST VIT
<b>2/OPAH</b>	Lancement fin 2023	Sign. Convention fin 2023	Démarrage 2024 jusqu'en 2027	ST VIT/ANAH/CUGBM
<b>3/CADRE DE VIE</b>	Requalification esp. Public	Place liberté, rue libération requalifiée intégralement	Réalisations permanentes	ST VIT
<b>ET SERVICES</b>	France services	Rdc Mairie, accueil et plusieurs bureaux à disposition	Label France Services 2020	ST VIT/ETAT
	Marché urbain centre-ville	Tous les 15 jours au centre-ville	Annuel	ST VIT
	Animations	Concert de centre ville et évènements associatifs	Mensuel	ST VIT

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme – Collectivités

Le diagnostic de territoire qui a été effectué en 2018 montrait que le centre-ville de Besançon a des atouts : mixité, attractivité. Il était nécessaire de continuer à développer ces atouts. Le diagnostic a aussi montré que le centre-ville a des points de fragilité sur lesquels il était prioritaire de travailler : amélioration des logements, locaux commerciaux et espaces publics.

Dans un contexte d'évolution structurelle : crise sanitaire, accélération de la crise climatique et d'évolution conjoncturelle : changement de mandature et de chargée de projet ACV, voici quelques éléments du bilan de la première phase d'ACV à Besançon :

**Pour l'axe 1**, les objectifs étaient les suivants :

*Disposer d'une stratégie et des outils nécessaires à la massification des opérations de rénovation de l'habitat.*

*Lancer deux opérations emblématiques de restructuration / reconversion.*

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 1 :

*Atteinte difficile des objectifs de l'OPAH RU. Néanmoins, développer la massification des opérations de rénovation reste primordial. Pour cela : la réalisation d'actions correctives est en cours. L'accélération de la politique de rénovation à travers la mobilisation d'autres leviers complémentaires : permis de louer, PLH également en cours.*

**Pour l'axe 2**, les objectifs étaient les suivants :

*Lutter contre la vacance commerciale à travers :*

*Une stratégie de développement commercial en cœur de ville.*

*La mobilisation d'outils adéquats*

*Des actions emblématiques*

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 2 :

*Succès des actions emblématiques pour le territoire : marché des beaux-arts, phase 1 et 2, transformation de l'ex siège caisse d'épargne.*

*Mobilisation d'outils adéquats : animation continue toute l'année, politique de stationnement revue, ...*

*Taux de vacance en janvier 2023 qui est de 5,4%.*

*Reste néanmoins à définir une stratégie commerciale, notamment sur Battant*

*Penser le lien entre le quartier Battant et le quartier Viotte.*

**Pour l'axe 3**, les objectifs étaient les suivants :

*Développement des transports collectifs et les modes actifs.*

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 3 :

*Les objectifs d'apaisement et de piétonisation ont été atteints : leurs acceptabilités sociales sont renforcées.*

*Élargir la stratégie au quartier Battant avec le même degré d'exigence : les premières concertations ont commencé.*

*Se munir, d'une stratégie en termes de logistique urbaine : en cours d'élaboration.*

**Pour l'axe 4**, les objectifs étaient les suivants :

*Reconquête d'îlots stratégiques : Saint-Jacques – Arsenal.*

*Mise en valeur du patrimoine historique (fortification Vauban, promenade Granvelle, signalisation, ...)*

*Adaptation du cœur de ville au changement climatique : résorption des îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols.*

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 4 :

*Une reconquête visible et reconnue, (passage Granvelle, place du 8 septembre, ...) ou en cours (Saint-Jacques – Arsenal, ...) et qui doit maintenant sortir du secteur de la boucle (Près de Vaux, Battant, Mouillère, îlot pompiers)*

**Pour l'axe 5**, les objectifs étaient les suivants :

*Améliorer la qualité des services rendus aux habitants et usagers du cœur de ville, à travers des actions très hétérogènes : création de nouvelles offres culturelles, sécurité / sûreté, ...*

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 5 :

Réalisation de diverses actions contribuant au bien être des bisontins, grand bisontins et touristes de passage dans le centre-ville :

*Déploiement des points d'apport volontaires.*

*Installation de caméra.*

*Lancement de l'opération de la grande bibliothèque.*

### 3. Bilan qualitatif du déploiement du programme – Partenaires

#### Action Logement :

Précision sur les financements d'Action Logement durant la première phase d'Action Cœur de Ville :

5.298.002 € engagés sur la première phase du programme :

- 111 logements sur les opérations financées pour les salariés.
- 110 logements dans le parc social.
- 1 logement dans le parc privé.

Une répartition des financements à hauteur de :

- 5.266.002 € pour le parc social (99,4 %).
- 32.000 € pour le parc privé (0,6 %).

Le bilan global d'Action Logement pour l'année 2022 est disponible via le lien suivant : <https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

#### L'Agence Nationale d'Amélioration pour l'Habitat :

Aides au niveau de l'OPAH RU de la ville de Besançon :

- Le co-financement à 50% du chef de projet ACV sur la durée de l'OPAH-RU.
- Financement de dossiers dans le cadre de l'OPAH RU.

Soutien apporté sur le territoire :

- Revalorisation nationale des aides de l'Anah à la rénovation énergétique → utilisation à renforcer sur le périmètre de l'OPAH RU.
- Co financement du POPAC.
- Expérimentation dans le Doubs en 2020 et 2021 de majoration des aides par l'Anah pour les rénovations énergétiques (aide Région).

## Banque des Territoires :

Entre 2018 et 2023 :

- 440 K€ de crédits d'ingénierie dont 78k€ de co financement d'étude sur le quartier St Jacques.
- 13.8 M€ de fonds propres investis.
- 16M€ de prêts pour accompagner la construction ou acquisition/amélioration de 274 logements.

Voici la liste des actions financées, par la Banque des Territoires, en ingénierie, dans le cadre de la première phase d'Action Cœur de Ville :

NOM Projet	Axe du programme	regprt métier	Nature d'intervention	Modalité de financement	Enveloppe budgétaire	Montant CDC (k€)	Coût total Projet(k€)	Stade engagement CDC
Etude pré-op OPAH-RU	1- Habitat	Ingé_Territ	Expert. Tech	Co Financement	DIVIMT	29,9		Engagé
Etude pour identification de cellules commerciales vacantes en cœur de ville pour rachat, remembrement, mise aux normes et recommercialisation (standard ou via pépinière commerciale)	2- Commerce	Ingé_Territ	Ingé opé.	Co Financement		20,0		Vivier
Etude mobilité / stationnement (data pole Viotte)	3- Mobilité	Ingé_Territ	Expert. Tech	MABC	ACV	8,7		Contractualisé
Diagnostic logistique urbaine et définition d'un plan d'actions (2)	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Tech	MABC	ACV	8,2		Contractualisé
Diagnostic logistique urbaine et définition d'un plan d'actions	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Tech	MABC	ACV	15,8		Contractualisé
SPEED - mesure de relance	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Methodo	MABC	ACV	22,9	22,9	Contractualisé
2021 - BESANÇON - ETUDE ST JACQUES MISSION 6	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Tech	Co Financement	ACV	17,9	51,0	Engagé
ACV2022 - 25 - VILLE DE BESANCON - ETUDE SAINT-JACQUES MISSION 7	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Tech	Co Financement	ACV	20,0		Engagé
2020 - ETUDES PREOPÉRATIONNELLES ST JACQUES	4- Urbanisme	Ingé_Territ	Expert. Tech	Co Financement	ACV	40,7	203,6	Engagé
POPAC Besançon		Ingé_Territ		Co Financement		32,9	285	
animation OPAH RU		Ingé_Territ		Co Financement		172,5	1196	
synergie campus		Ingé_Territ		Co Financement		50,0	720	
					total	439,5		

Voici la liste des actions financées, par la Banque des Territoires, en investissement, dans le cadre de la première phase d'Action Cœur de Ville :

NOM Projet	Axe du programme	regprt métier	Nature d'intervention	Offres thématiques	Modalité de financement	Enveloppe budgétaire	Montant CDC (k€)	Stade engagement CDC	Date Engagement (date effet contrat pour prêts)
FONCIÈRE K&B COSY DIEM	1- Habitat	Invest	Santé, médico-social et vieillissement		Investissement	ACV	4 497,2	Engagé	13/07/2021
BESANCON - CROUS	1- Habitat	CDC_Habitat	Aménagement et foncier		CDC Habitat	CDC Habitat	6 134,7	Engagé	30/05/2021
25- BESANCON AUGMENTATION DE CAPITAL 2020 SEM AKTYA	2- Commerce	Invest	Développement économique	Foncières	Investissement	ACV	2 200,0	Engagé	05/02/2021
CONSTITUTION SOCIÉTÉ LA CITY BB5	5- Equipements	Invest	Energie	NON	Investissement	ACV	2,5	Engagé	17/03/2023
COMPTES COURANTS ASSOCIÉS LA CITY BB5	5- Equipements	Invest	Energie	NON	Investissement	ACV	406,0	Engagé	17/03/2023
FONDS PROPRES LA CITY BB5	5- Equipements	Invest	Aménagement et foncier	NON	Investissement	ACV	606,0	Engagé	17/03/2023
						total	13 846,4		

## Annexe 2 : Fiches actions de la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et Saint Vit

Titre du projet	Amélioration du permis de louer – Besançon
Type de projet	Etude (type benchmarck) puis action
Axe de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le permis de louer a été mis en place en 2020 à Besançon.</p> <p>La collectivité souhaite rendre ce dispositif plus efficace pour lutter contre les marchands de sommeil, lutter contre les passoires énergétiques, avoir de meilleures incitations pour la rénovation des logements etc...)</p> <p>Afin de proposer des améliorations aux élus, une étude sera effectuée par personne en stage, au printemps sur les améliorations possibles à propos du permis de louer à Besançon.</p> <p>L'étude aura pour point de départ la comparaison avec d'autres collectivités, en France, qui ont aussi mis en place le permis de louer.</p>
Objectifs	<p>Permettre au permis de louer d'avoir un rôle clé dans la lutte contre l'habitat indigne dans le centre-ville.</p> <p>Augmenter les liens entre l'OPAH RU et le permis de louer.</p>
Maitre d'ouvrage	Direction Habitat, Logement, Accueil des gens du voyage de GBM, service Habitat, missions Action Cœur de Ville
Partenaires locaux	Soliha 25 21 90, les professionnels de l'immobilier.
Coût total	6 mois de stage + le montant financier des actions d'amélioration retenues
Financements prévisionnels	Ville de Besançon et GBM
Date de lancement	1er semestre 2024
Date de livraison	2eme semestre 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Livrable fait par la personne en stage avec des pistes d'amélioration</p> <p>Rédaction d'une note pour avoir une décision politique</p>
Indicateurs de résultat	<p>Augmentation du nombre de demande de permis de louer</p> <p>Accroissement des dossiers de demande d'aide dans le cadre de l'OPAH RU.</p>

Titre du projet	Relance de la dynamique du volet coercitif de l'OPAH RU de la ville de Besançon
Type de projet	Action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Dans le cadre de l'OPAH RU, la ville de Besançon souhaite mener des actions de recomposition d'immeubles et d'îlot qui sont vacants depuis de nombreuses années. Le but est d'augmenter l'attractivité résidentielle dans le centre-ville grâce à des interventions foncières.
Objectifs	L'objectif est de s'assurer que des immeubles vacants depuis de nombreuses années au centre-ville de Besançon soient réhabilités afin d'accueillir des habitants dans le centre-ville.  Plusieurs adresses sont déjà ciblées : 21 rue Bersot, 11 rue de l'Ecole, 22 rue de la Madeleine.
Maitre d'ouvrage	Ville de Besançon – Direction Habitat, Logement, Accueil des gens du voyage, service Habitat, mission Action Cœur de Ville
Partenaires locaux	ANAH, Caisse des Dépôts, Banque des Territoires, Sedia, Soliha
Coût total	A définir en fonction des procédures
Financements prévisionnels	Montants à déterminer en fonction des montants des opérations. Des subventions peuvent venir de l'ANAH (RHI) et /ou d'Action Logement
Date de lancement	1 <sup>ER</sup> trimestre 2024
Date de livraison	Variable en fonction des procédures et des travaux à effectuer
Indicateurs d'avancement	Délibérations de la ville de Besançon définissant le périmètre ORI (opération de restauration immobilière) et pour lancer les procédures sur différentes adresses du centre-ville  Echanges avec les propriétaires  Réalisation des travaux  Réalisation des travaux sur une première adresse : 8 rue Bersot
Indicateurs de résultat	Remise sur le marché des biens vacants

Titre du projet	Redynamisation du volet incitatif de l'OPAH RU : révision des aides incitatives de la ville de Besançon
Type de projet	Action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Il y a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le bien être des habitants du centre-ville de Besançon en leur proposant des aides pour améliorer le confort thermique de leur résidence ou bien en augmentant la valeur du bien avec une aide pour la création d'une terrasse par exemple.</li> <li>- Renforcer l'attractivité des habitations du centre-ville, en lien avec les autres axes d'Action Cœur de Ville.</li> <li>- Répondre aux différents enjeux présents dans le centre-ville : démographique, patrimonial, environnemental, social.</li> </ul>
Objectifs	Diminuer la vacance dans le centre-ville Renforcer l'attractivité du centre-ville en travaillant sur les habitations du centre-ville grâce aux aides incitatives de la ville de Besançon Améliorer le confort des habitants du centre-ville de Besançon
Maitre d'ouvrage	Ville de Besançon – Direction Habitat, Logement, Accueil des gens du voyage, service Habitat, mission Action Cœur de Ville
Partenaires locaux	ANAH, Banque des Territoires, Sedia, Soliha, professionnel de l'immobilier, PO, PB, mono propriétaire, copropriétaire
Coût total	1 513 536 € TTC = coût du marché de l'OPAH RU, sur 5 ans, en fonctionnement, dont 388 120€ d'aide de la part de l'ANAH.
Financements prévisionnels	ANAH, Banque des Territoires
Date de lancement	Mars 2024
Date de livraison	Août 2025
Indicateurs d'avancement	Délibération de la ville de Besançon à propos de la révision des aides de la ville Campagne de communication autour de la révision des aides Temps d'échange spécifique à propos des aides avec les professionnels de l'immobilier et les habitants du centre-ville Renforcement du lien entre le permis de louer et l'OPAH RU.
Indicateurs de résultat	Augmentation du nombre de contacts Augmentation du nombre de dossiers

Titre du projet	Augmenter le parc conventionné à loyer maîtrisé
Type de projet	Action (communication, promotion, convention...)
Axe de rattachement	<b>AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</b>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action est inscrite dans le programme d'actions du PLH 2024-2029 adopté le 14 décembre 2023. Elle doit permettre à la fois de remettre sur le marché des logements vacants et d'apporter des solutions de logements locatif au centre-ville pour les ménages modestes ou précaires (étudiants, personnes âgées...).</p> <p>Cette action consiste à promouvoir les dispositifs qui permettront d'augmenter le parc conventionné à loyer maîtrisé dans le centre-ville de Besançon : Loc'avantages, AIS, VISALE... La promotion sera faite dans le cadre de la mise en œuvre des permis louer : les opérateurs effectuant des visites pourront distribuer des flyers, diffuser de l'information, être force de proposition...</p> <p>Par ailleurs, une convention d'objectifs signée en 2023 pour une période triennale (à renouveler en 2026) entre GBM et Soliha AIS engage Soliha AIS à capter en conventionnement 50 logements privés chaque année dans l'agglomération et à prolonger le conventionnement pour 20 % de ceux qui arriveront au terme de leur convention. Ce partenariat fera l'objet de rencontres régulières pour un suivi et une évaluation en continu de l'atteinte des objectifs. <b>Dans ce cadre, le périmètre de l'OPAH RU pourra faire l'objet d'une attention particulière avec des objectifs qui seront précisés par voie d'avenant au sein de la convention d'objectifs.</b></p>
Objectifs	<p>Doper l'offre locative en centre-ville</p> <p>Remettre sur le marché des logements vacants</p> <p>Accueillir en centre-ville les ménages modestes (étudiants, personnes âgées, inactifs...).</p>
Maitre d'ouvrage	GBM
Partenaires locaux	GBM / Soliha / Soliha AIS
Coût total	50 000 €
Financements prévisionnels	<p>Financement GBM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de supports de promotion : 5 000 €</li> <li>- Convention Soliha AIS : 15 000 € / an</li> </ul> <p>Financement Ville de Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission permis de louer confiée à Soliha</li> </ul>

Date de lancement	2023
Date de livraison	/
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de contacts annuels dans le cadre des permis de louer</p> <p>Nombre de logements captés en conventionnement</p> <p>Nombre de conventions à terme reconduites</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de contacts annuels dans le cadre des permis de louer</p> <p>Nombre de logements captés en conventionnement</p> <p>Nombre de conventions à terme reconduites</p>

Titre du projet	Un label de qualité sur le logement étudiant
Type de projet	Action (communication, promotion, convention...)
Axe de rattachement	<b>AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</b>
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Cette action figure au programme d'actions du PLH 2024-2029 adopté le 14 décembre 2023. Elle vise à valoriser les logements qui s'offrent aux étudiants, en structure ou en diffus. Ce dispositif aura pour effet de mieux connaître l'offre en structures, d'améliorer le parc de petits logements locatifs en centre-ville, de faire connaître aux demandeurs la liste des logements présentant un niveau de qualité requis (annuaire des logements labellisés). Potentiellement, sa promotion permettra de dynamiser l'offre en remettant sur le marché des petits logements (studio au T2) aujourd'hui vacants ou en prévenant la vacance.</p> <p>Cette action sera menée dans un cadre partenarial associant l'AudaB (observatoire du logement étudiant), le CROUS, les bailleurs sociaux, les agences immobilières...</p> <p>Si elle est concluante, cette action sera généralisée dans l'ensemble de la ville.</p>
Objectifs	<p>Conserver l'attractivité du centre-ville pour les étudiants (proximité campus du centre-ville)</p> <p>Améliorer le niveau qualitatif du parc de petits logements</p> <p>Améliorer la connaissance du parc étudiant en structures et en diffus.</p> <p>Lutter contre la vacance dans le logement.</p>
Maitre d'ouvrage	GBM
Partenaires locaux	GBM / AudaB / CROUS / Université Franche Comté / CRIJ / Association des logements étudiants Franc-comtois
Coût total	
Financements prévisionnels	/
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de comités de pilotage réunis</p> <p>Validation du cahier des charges de labellisation</p>
Indicateurs de résultat	<p>Validation du label</p> <p>Elaboration et diffusion de l'annuaire des logements labellisés</p> <p>Nombre de logements labellisés en structure</p> <p>Nombre de logements labellisés en diffus</p>

Titre du projet	ZAC PORTES DE VESOUL
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Délibération sur le schéma des zones économiques de GBM du 11/05/2022
Description générale	<p>Installer une ZAC dans une des à proximité immédiate d'une entrée de ville. Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver la qualité paysagère</li> <li>- Répondre à un besoin de développement tout en respectant le ZAN et le SRADDET</li> <li>- Avoir une déclinaison pertinente de la TVB</li> <li>- Favoriser l'intermodalité</li> <li>- Apporter des solutions d'habitat adapté dans ce lieu à proximité du campus universitaire et d'une entrée de ville</li> </ul>
Objectifs	<p>Valoriser l'entrée de ville</p> <p>Désenclaver l'accès à la ZAC</p> <p>Favoriser l'attractivité pour les entreprises et les habitants</p>
Maitre d'ouvrage	GBM
Partenaires locaux	Cabinet Adequation, riverains
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	GBM
Date de lancement	?
Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	<p>Validations en COPIL</p> <p>Passage en CM, puis en CC</p> <p>Présentation du projet final</p> <p>Aménagement</p>
Indicateurs de résultat	Commercialisation des espaces

Titre du projet	REVALORISATION DU QUARTIER BATTANT
Type de projet	Etude
Axe 2 de rattachement	Axe 2 : Développer une stratégie commerciale de revalorisation du quartier
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p><u>Contexte</u> : quartier à part entière, cosmopolite, situé de l'autre côté du Doubs mais dans le prolongement de la Grande Rue. Il s'agit de supprimer cette coupure en faisant du quartier Battant un prolongement de l'axe principal du centre-ville. C'est également un point d'entrée dans le centre de Besançon.</p> <p>Souhait de redynamiser et de diversifier le quartier par la mise en œuvre d'une politique d'acquisition des locaux.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire de faire une étude sur les potentialités du quartier (commerces, services présents, agencement, circulation, locaux vacants, population)</p> <p>L'étude doit permettre une photographie du quartier avec ses points forts et ses points faibles.</p> <p>Inscription du quartier comme quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) depuis le début de l'année 2024.</p>
Objectifs	Mettre en place une stratégie commerciale permettant de désenclaver le quartier afin d'en faire un élément dynamique du centre-ville.
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	Banque des Territoires, DDT
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Financement de la Ville de Besançon
Date de lancement	Avril 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Points d'étape réguliers lors de l'étude
Indicateurs de résultat	<p>Cartographie du quartier</p> <p>Nombre de commerces, taux de vacances, nombre de services, recensement des propriétaires fonciers</p>

Titre du projet	Mise en œuvre opérationnelle de la charte logistique urbaine
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l’accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	Date de signature de la charte non connue pour le moment (projection printemps 2024)
Description générale	<p>Conscientes des multiples enjeux que recouvrent la logistique urbaine, Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon ont engagé depuis plusieurs années des réflexions sur l’organisation des flux logistiques, sans pour autant aboutir à un plan d’action opérationnel. En 2021, à travers deux programmes, les deux collectivités ont témoigné de leur engagement volontaire en faveur d’une logistique urbaine durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La <b>convention Action Cœur de Ville (ACV)</b> : Signée en octobre 2018, son ambition est de « revitaliser les centre-ville pour une nouvelle attractivité des villes ». Elle prévoit parmi ses objectifs stratégiques de « poursuivre et renforcer les actions sur les déplacements, l’accessibilité au centre-ville et les liens tous modes entre des pôles bien affirmés, sur la politique de stationnement et sur la logistique urbaine ». Le programme ACV a ainsi permis le financement d’un état des lieux quantitatif et qualitatif de la logistique urbaine sur le cœur de ville bisontin, d’en connaître les enjeux et d’identifier les opportunités locales.</li> <li>- <b>Le programme InTerLUD</b> : Créé dans le cadre du dispositif des certificats d’économie d’énergie (CEE), ce programme a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l’objectif d’élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d’un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. Signée en 2021 par Grand Besançon Métropole, le Cerema et la société Rozo, cette convention tripartite a permis de bénéficier des conditions nécessaires à l’établissement d’une concertation entre acteurs économiques et collectivités et d’aboutir à la définition d’une feuille de route opérationnelle.</li> </ul>
Objectifs	<p><b>Enjeux règlementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux encadrer les flux de marchandises dans tout le territoire</li> <li>- Accompagner l’évolution des pratiques logistiques en zones denses en particulier sur le cœur de ville</li> </ul> <p><b>Enjeux Urbanisme/ Aménagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résorber les conflits d’usage sur l’espace public</li> <li>- Anticiper les besoins fonciers liés aux évolutions des modèles logistiques et à l’émergence de nouvelles pratiques</li> </ul> <p><b>Enjeux économiques :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les organisations sans pénaliser l'activité économique</li> <li>- Accompagner la transition vers des modèles à la fois performants et vertueux</li> </ul> <p><b>Enjeux sociaux-environnementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions de travail de la filière dans une dynamique régionale</li> <li>- Communiquer auprès des consommateurs de l'impact des choix logistiques</li> <li>- Réduire les nuisances associées à la logistique urbaine et communiquer sur la santé environnementale</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	GBM et Ville de Besançon
Partenaires locaux	<p>Cerema, Logistic Low Carbon et société Rozo (partenaires et financeurs)</p> <p>Ensemble des professionnels et partenaires institutionnels mobilisés : CCI, Fédérations de transports, Union de commerçants, logisticiens, artisans, ...</p>
Coût total	<p>+/- 30 000 € pour réaliser la charte logistique urbaine</p> <p>42 000 € pour poste de chargée de mission LUD</p>
Financements prévisionnels	<p>Banque des Territoires (financeur pour le volet diagnostic de la charte LUD)</p> <p>Société Rozo et Cerema dans le cadre du programme CEE pour le financement d'un poste chargé de mission LUD</p>
Date de lancement	Juin 2021
Date de livraison	Avril 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Réaliser un diagnostic territorial</p> <p>Engager des ateliers de concertation avec les professionnels</p> <p>Définir un plan d'action</p> <p>Signer et mettre en œuvre la charte logistique urbaine</p>
Indicateurs de résultat	/

Titre du projet	Apaisement de la circulation dans le quartier Battant
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axes 3 et 4
Date de signature	Lancement du projet en Avril 2023
Description générale	<p>Suite aux demandes de nombreux riverains du quartier qui se plaignaient de la circulation trop intense dans le quartier (bruit, pollution, sentiment d'insécurité, trottoirs trop étroits), il a été proposé de réglementé l'accès au quartier, via l'installation de bornes.</p> <p>Une démarche de concertation a été menée auprès des habitants et institutions du quartier pour déterminer le scénario le plus à même de répondre à leurs besoin.</p> <p>A la suite de cette étape, des études ont été menées pour l'implantation des bornes et les travaux ont commencé en novembre 2023 avec une mise en service complète du dispositif prévue pour avril 2024.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la place de la voiture dans un quartier historique de l'hyper-centre</li> <li>• Sécuriser les déplacements en modes actifs (marche, vélo)</li> <li>• Permettre la requalification des rues et proposer un profil plus adapté à des zones de rencontres, à la circulation apaisée.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	GBM – Département des mobilités
Partenaires locaux	Projet interne
Coût total	300 k€
Financements prévisionnels	Financement via les amendes de polices dans le cadre de « ville apaisée »
Date de lancement	Avril 2023
Date de livraison	Avril 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Au 18/01/24 : 2 bornes installées sur 6</p> <p>Travaux en cours pour les 3 et 4.</p> <p>900 Ayants-droits inscrits par rapport à une estimation entre 1500 et 2000</p>
Indicateurs de résultat	Volumes de trafic sur les principaux axes et retours qualitatifs de la part des habitants

Titre du projet	Redynamisation de la gare Viotte avec Gare & Connexion
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Date de la signature de Gare & Connexion comme partenaire d'ACV 2
Description générale	La redynamisation des quartiers de gares grâce à des actions imaginées en lien avec ACV et Gare & Connexion va permettre aux personnes qui passent occasionnellement ou en permanence dans la gare d'apporter des services complémentaires à leur passage en gare. En en clin d'œil, les passagers auront un aperçu de la gare qui leur donnera envie de découvrir le reste de la ville de Besançon.
Objectifs	<p>Pour la gare Viotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'envie d'aller découvrir le centre-ville de Besançon via des actions de marketing territorial : photo de lieux emblématiques du centre-ville, panneau indiquant les expositions en cours dans les musées de la ville ;</li> <li>- Réflexion, avec les équipes de Gare &amp; Connexion sur le renouvellement des baux commerciaux ;</li> <li>- Développement d'une offre de bagagerie ;</li> <li>- Développement d'un espace de tiers lieu.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Services de la ville de Besançon, de GBM, de Gare & Connexion
Partenaires locaux	Association de commerçants locaux, artistes, professionnels du tourisme, professionnels de la culture
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Banque des Territoires ?
Date de lancement	Première réunion avec les équipes de Gare & Connexion fin novembre 2023, deuxième réunion effectuée en janvier 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Réunion d'avancement avec les services et les équipes de Gare &amp; Connexion</p> <p>Installation des photos / panneau indiquant les expositions</p> <p>Mise en place de la bagagerie</p>
Indicateurs de résultat	<p>Enquête de satisfaction lors des passages en gare</p> <p>Utilisation de la bagagerie</p>

Titre du projet	Redynamisation de la gare de la Mouillère avec Gare & Connexion
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Date de la signature de Gare & Connexion comme partenaire d'ACV 2
Description générale	La redynamisation des quartiers de gares grâce à des actions imaginées en lien avec ACV et Gare & Connexion va permettre aux personnes qui passent occasionnellement ou en permanence dans la gare d'apporter des services complémentaires à leur passage en gare. En en clin d'œil, les passagers auront un aperçu de la gare qui leur donnera envie de découvrir le reste de la ville de Besançon.
Objectifs	<p>Pour la gare de la Mouillère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'envie d'aller découvrir le centre-ville de Besançon via des actions de marketing territorial : photo de lieux emblématiques du centre-ville, panneau indiquant les expositions en cours dans les musées de la ville ;</li> <li>- Mettre en valeur, grâce à des artistes locaux, le fait que la gare est une des portes d'entrée principale avec la Suisse via la ligne des horlogers ;</li> <li>- Réflexion, avec les équipes de Gare &amp; Connexion sur le renouvellement des baux commerciaux.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	Services de la ville de Besançon, de GBM, de Gare & Connexion
Partenaires locaux	Association de commerçants locaux, artistes, professionnels du tourisme, professionnels de la culture
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Banque des Territoires ?
Date de lancement	Première réunion avec les équipes de Gare & Connexion fin novembre 2023, deuxième réunion effectuée en janvier 2024
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Réunion d'avancement avec les services et les équipes de Gare &amp; Connexion</p> <p>Installation des photos / panneau indiquant les expositions</p> <p>Echanges avec les artistes</p> <p>Définition du cahier des charges pour mettre en valeur cette gare</p>
Indicateurs de résultat	<p>Enquête de satisfaction lors des passages en gare</p> <p>Utilisation de la bagagerie</p>

Titre du projet	ECO QUARTIER VIOTTE (secteur Nord)
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	[Exposer auquel des 5 axes thématiques le projet est rattachée ou axe supplémentaire]
Date de signature	[AXE 1 – 3 et 5]
Description générale	<p>Développement d'une offre de logement attractive par sa qualité d'habiter, par sa localisation au plus près du pôle d'échanges multimodal Viotte au sein d'un aménagement à la densité raisonnée. Favoriser le retour de la biodiversité sur un site largement anthropisé par les activités ferroviaires historiques et proposer une programmation diversifiée (habitat, tertiaire, petite enfance. Enfin, aménager les cheminements modes doux, sécurisés et apaisés, restructurer les espaces publics environnants.</p> <p>Il y a un comité technique qui se réunit deux fois par mois entre la Ville et l'aménageur.</p>
Objectifs	<p>Développement d'une offre qualitative et abordable de logements</p> <p>Développement des mobilités douces (lien avec le PEM)</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Besançon
Partenaires locaux	[Territoire 25 - Aménageur]
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	[Concession d'aménagement Viotte avec participation financière d'équilibre de la Ville de Besançon à hauteur de 1 650 K€ (chiffre 2023)]. Possibilité éventuelle de financements de la part de la Banque des Territoires.
Date de lancement	<p>Etude d'aménagement en cours</p> <p>Construction d'une crèche publique de 60 berceaux (livraison 2026)</p>
Date de livraison	2026- 2030
Indicateurs d'avancement	<p>Nombre de réunion technique</p> <p>Avancement technique du dossier (stade APS, APD)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Début des travaux</p> <p>Livraison des bâtiments</p>

Titre du projet	St Jacques Arsenal
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Multiplés signatures : acte de vente, promesses de vente, concession d'aménagement, protocoles, marchés etc... c'est vague.
Description générale	Projet d'aménagement urbain public. Création de réseaux, de voiries, d'espaces publics et cession de surfaces pour des programmes (logement principalement, service, hôtellerie etc...)
Objectifs	Développer l'offre de logement en centre-ville en favorisant la production de logements à destination des familles : 20% de logements sociaux, logement privé... Préserver le patrimoine bâti, naturel et paysager, ouvrir le site à son environnement, créer des espaces publics avec une forte dimension de biodiversité (nature en ville)
Maitre d'ouvrage	Ville de Besançon pour les espaces publics et T25 pour les espaces qui seront cédés.
Partenaires locaux	Etat, Banque des Territoires, associations de commerçants et de riverains locaux, agence TER, etc..
Coût total	[52M€] au bilan de l'opération
Financements prévisionnels	Financements publics pour les espaces publics et financements par les opérateurs immobiliers
Date de lancement	2012 pour les premières études, 2022 pour la concession d'aménagement
Date de livraison	Site dans la globalité, dans 10 ans
Indicateurs d'avancement	modification du PSMV fin 2024 études des espaces publics (AVP + PRO avant fin 2024) réalisation du réseau primaire à l'automne 2023
Indicateurs de résultat	livraison de certains espaces publics en 2026

Titre du projet	<b>ANCIEN JARDIN BOTANIQUE</b>
Type de projet	Opération de reconversion urbaine
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par l'Etat en juin 2024
Description générale	<p>Le projet de reconversion du patrimoine de l'ancien jardin botanique vise à plusieurs critères à savoir la production de logements et le cas échéant de logements sociaux, la promotion de la mixité fonctionnelle et du cadre de vie, l'optimisation de la densité urbaine et la qualité environnementale et d'usage de logements.</p> <p>Il se situe dans le périmètre de la zone tampon UNESCO en cours de révision, renforçant l'enjeu majeur de préservation du paysage urbain marqué par l'empreinte de Vauban.</p> <p>Acquisition par un porteur de projet immobilier d'un lot à bâtir en vue d'une opération de réhabilitation/changement d'usage du bâtiment existant et de construction d'un ou plusieurs bâtiments – opérateur désigné par un AMI.</p> <p>Acquisition par la Ville de Besançon d'une partie des espaces verts pour valorisation d'un parc public.</p> <p>L'objectif principal est de sélectionner des projets immobiliers, portant sur une opération de construction, de réhabilitation ou de rénovation de logements ou d'hébergement, ou des projets d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et comportant une part majoritaire de logements.</p> <p>Un comité de sélection sera mis en place.</p> <p>La ville de Besançon sera associée au comité d'examen des projets, la décision finale du choix de l'offre incombera toutefois à l'État, seul propriétaire.</p>
Objectifs	<p>Développer l'offre de logement en centre-ville élargi ;</p> <p>Favoriser la production de logements à destination des familles en centre-ville élargi : locatif social et accession abordable ;</p> <p>Préserver le patrimoine bâti, naturel et paysager</p>
Maitre d'ouvrage	<p>A définir pour le lot à bâtir suite à l'AMI</p> <p>Ville de Besançon pour l'acquisition et l'aménagement d'un parc public.</p>
Partenaires locaux	Etat
Coût total	NC

Financements prévisionnels	Financement privé pour le lot à bâtir Financement Ville/GBM pour le parc public
Date de lancement	Lancement prévisionnel de l'AMI au mois de mars 2024
Date de livraison	Livraison 2026
Indicateurs d'avancement	Modification du PLU – Approbation septembre 2024 d'une OAP secteur d'aménagement Désignation du porteur de projet juin 2024 Cession foncière
Indicateurs de résultat	Ouverture du parc au public Livraison des logements

Titre du projet	Etude pour la requalification de la rue de Dole
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>La rue de Dole est une des principales entrées de la ville de Besançon. C'est également un des principaux axes de circulation.</p> <p>A moyen terme, l'objectif est de requalifier la rue de Dole en véritable boulevard urbain en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gommant son caractère routier pour qu'il ne soit plus ressenti comme une coupure.</li> <li>- En en faisant un trait d'union fédérateur assurant un parcours paysager cohérent et continue entre les différentes polarités de la ville.</li> </ul>
Objectifs	<p>Le projet présente un triple enjeu infrastructure, de ville et de paysage durables aux bénéfices multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrer l'espace en faveur des transports collectifs et des modes doux,</li> <li>• Enrichir les relations interquartiers, sécurisant les déplacements de l'ensemble des usagers et ainsi faciliter les échanges,</li> <li>• favoriser le développement économique et améliorer la qualité de vie des quartiers traversés</li> <li>• créer des continuités écologiques et assurer la qualité paysagère des secteurs traversés avec l'objectif de construction d'une aire</li> </ul>

	urbaine unifiée et équilibrée,
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	Etat, Banque des Territoires
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Banque des Territoires
Date de lancement	Rédaction d'un cahier des charges pour préciser la demande en 2024 Lancement d'une étude en 2025
Date de livraison	2026 au plus tard
Indicateurs d'avancement	Réunion de rédaction du cahier des charges. Réunions techniques et politiques pour connaître les résultats de l'étude et donner des suites.
Indicateurs de résultat	Validation du cahier des charges Lancement d'une étude Validation des propositions

Titre du projet	Charte de la Vie Nocturne
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré et axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	16/10/2014
Description générale	<p>Des débits de boisson adhèrent à la CVN et s'engagent à avoir un comportement responsable vis-à-vis de l'alcoolisation massive, à participer à la prévention des conduites à risques, et à prévenir les troubles à la tranquillité publique. Des engagements précis sont prévus dans la Charte (prix bas sur les softs, organiser des interventions de structures spécialisées dans la prévention des conduites à risques, etc.).</p> <p>Les établissements adhérents bénéficient en échange d'une dérogation horaire : ils peuvent fermer à 2h30 du matin au lieu d'1h du matin les jeudis, vendredis et samedis soirs.</p>
Objectifs	<p>L'objectif de la charte est de contribuer au développement raisonné de l'animation du centre-ville la nuit par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des jeunes dans leurs besoins de moments festifs,</li> <li>- La prévention des conduites à risques,</li> <li>- La valorisation du principe d'une vie nocturne de qualité,</li> <li>- Le respect de la tranquillité des riverains et des commerçants.</li> </ul>
Maitre d'ouvrage	DSTP - Ville
Partenaires locaux	Préfecture, Gérants de débits de boissons
Coût total	<p>En règle générale 0€</p> <p>2024 : 13200€ car renouvellement de l'identité de la CVN et des documents de communication avec une agence de communication</p>
Financements prévisionnels	Etat : MILDECA
Date de lancement	2014 pour le dispositif
Date de livraison	<p>Sans objet pour le dispositif</p> <p>2024 pour l'identité</p>
Indicateurs d'avancement	Sans objet
Indicateurs de résultat	<p>Nombre d'établissements adhérents</p> <p>Nombre de sanctions prononcées</p> <p>Nombre de plaintes des riverains des établissements adhérents</p>

Titre du projet	<b>OPAH SAINT VIT</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XXXX]
Description générale	<p><b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :</b>  Mise en place d'une OPAH sur le centre-ville de Saint-Vit (Centre ancien et quartier de la Coupotte) sur une durée de 3 ans, en partenariat avec l'ANAH et Grand Besançon Métropole.</p> <p><b>A travers l'OPAH, la commune souhaite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la précarité énergétique et inciter, avec des aides financières, la rénovation des logements et des immeubles</li> <li>- Améliorer le parc de logements et l'adapter aux enjeux du vieillissement et du handicap</li> <li>- Améliorer les copropriétés fragiles</li> <li>- Traiter les logements indignes</li> <li>- Produire une offre locative de qualité avec des loyers accessibles aux habitants résidant déjà sur la commune et pour les nouveaux arrivants</li> <li>- Accompagner les populations les plus précaires pour leur garantir un logement de qualité</li> <li>- Améliorer les linéaires de façades dégradées</li> <li>- Traiter les couvertures dégradées et lutter contre les xylophages dans les charpentes</li> </ul>
Objectifs	<p>Les objectifs quantitatifs visent à traiter 52 logements, répartis comme suit :</p> <p>46 logements occupés par leur propriétaire (30 « énergie » / 15 « « accessibilité- maintien à domicile » / 1 TD).</p> <p>6 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.</p>
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT VIT
Partenaires locaux	ANAH - GRAND BESANCON METROPOLE - PROCIVIS
Coût total	1 265 000€
Financements prévisionnels	ANAH - COMMUNE DE SAINT VIT - CUGBM
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	Janvier 2027
Indicateurs d'avancement	Les délibérations de mise en place ont été prises. La convention est signée. L'opérateur SOLIHA a débuté sa mission. Indicateurs d'avancement : nombre de parts variables (quota de logements traités) déclenchées.
Indicateurs de résultat	Nombre de logements PO-PB traités.

Titre du projet	<b>ILOT LIBERATION – Saint Vit</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat au centre-ville Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Requalification d’un bâtiment de commerce et d’habitation à l’entrée de la rue principale du centre-ville Charles de Gaulle. Un traitement esthétique particulier sera apporté en raison de la proximité de la Maison du Maître de Poste, inscrite aux monuments historiques. Réouverture d’un café-restaurant au rez-de-chaussée et surélévation du bâtiment R+2+combles, pour la création de 4 logements locatifs sociaux.
Objectifs	Réhabiliter le rez-de-chaussée pour permettre la réouverture du café-restaurant avec terrasse : lieu de vie important pour la commune Renforcer le cœur de ville par cette opération en développant des logements locatifs sociaux dans le centre-ancien Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine de la commune Requalifier l’espace public à la croisée des rues de la craie et de la libération
Maitre d’ouvrage	Commune de SAINT VIT, NEOLIA
Partenaires locaux	Etablissement Public Foncier du Doubs
Coût total	1 200 000€
Financements prévisionnels	Financement fonds bailleur
Date de lancement	Mai 2024
Date de livraison	Décembre 2026
Indicateurs d’avancement	Etude de faisabilité terminée Permis de construire délivré Délibération portage EPF visée – portage réalisé
Indicateurs de résultat	Réouverture du café-restaurant Livraison des logements locatifs sociaux

Titre du projet	<b>ILOT FONTAINE - Saint Vit</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p><b>Opération de requalification d'un ilot en centre-ville, autour de la Mairie et de l'Eglise :</b></p> <p>Réhabilitation de bâtiments communaux (Ancienne école des filles et Maison d'Asile) en vue de créer des logements locatifs sociaux</p> <p>Démolition d'un autre bâtiment en béton, passoire thermique des années 60, et reconstruction d'un immeuble de logements conventionnés avec garages et caves en sous-sol.</p> <p>Construction d'une nouvelle salle communale aux normes PRM de 200m<sup>2</sup>,</p>
Objectifs	<p>Développer une offre attractive et aidée de logements au centre-ville, pour répondre notamment aux enjeux suivants : offre locative aidée pour les jeunes, répondre au phénomène de desserrement des ménages, offre locative aidée et adaptée pour les seniors,</p> <p>Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine de la commune.</p> <p>Améliorer l'offre de services et d'équipements publics avec la création d'une nouvelle salle communale</p> <p>Répondre au besoin de fonctionnement des associations avec la construction de la salle communale</p>
Maitre d'ouvrage	LOGE GBM pour les logements Commune de Saint-Vit pour la salle
Partenaires locaux	LOGE GBM/ Commune de SAINT-VIT/ ABF/ REGION BFC/ GBM
Coût total	3 300 000€
Financements prévisionnels	Financements Loge GBM, Etat, Région BFC-Ville de Saint-Vit, GBM, Département du Doubs
Date de lancement	Septembre 2023 pour les études
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Avant-projet réalisé. Dépôt du permis de construire courant 2024.
Indicateurs de résultat	Livraison des logements et de la salle communale

Titre du projet	<b>ILOT « LES JARDINS DU LAVOIR » - Saint Vit</b>
Type de projet	<b>ACTION</b>
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'opération des « Jardins du lavoir » est une opération de densification dans le centre-ancien, sur un terrain proche des commerces de proximité et du complexe sportif.  Seront construits sur ce site : une résidence séniors de 16 logements avec une salle de convivialité et huit logements conventionnés
Objectifs	Développer l'offre de logements sociaux au centre-ville, à proximité des commerces, des services publics et du complexe sportif Vautrot Favoriser le lien intergénérationnel en implantant sur ce site une résidence séniors au centre-ville.  Assurer un cadre de vie agréable et confortable, en veillant à un traitement qualitatif paysager  Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine de la commune, en mettant en valeur les murs en pierres sèches présents sur le site.
Maitre d'ouvrage	Sociétés AFON et MOYSE
Partenaires locaux	Commune de SAINT VIT - Etablissement Public Foncier - GBM
Coût total	
Financements prévisionnels	Sociétés AFON et MOYSE - Commune de Saint Vit - Habitat 25 - GBM
Date de lancement	Septembre 2023
Date de livraison	Juin 2025
Indicateurs d'avancement	Permis d'aménager délivré Travaux de VRD réalisés Permis de Construire de la résidence sénior délivré Permis de construire logements sociaux délivré Démarrage des travaux de construction en septembre 2024
Indicateurs de résultat	Livraison de la résidence séniors et des huit logements sociaux.

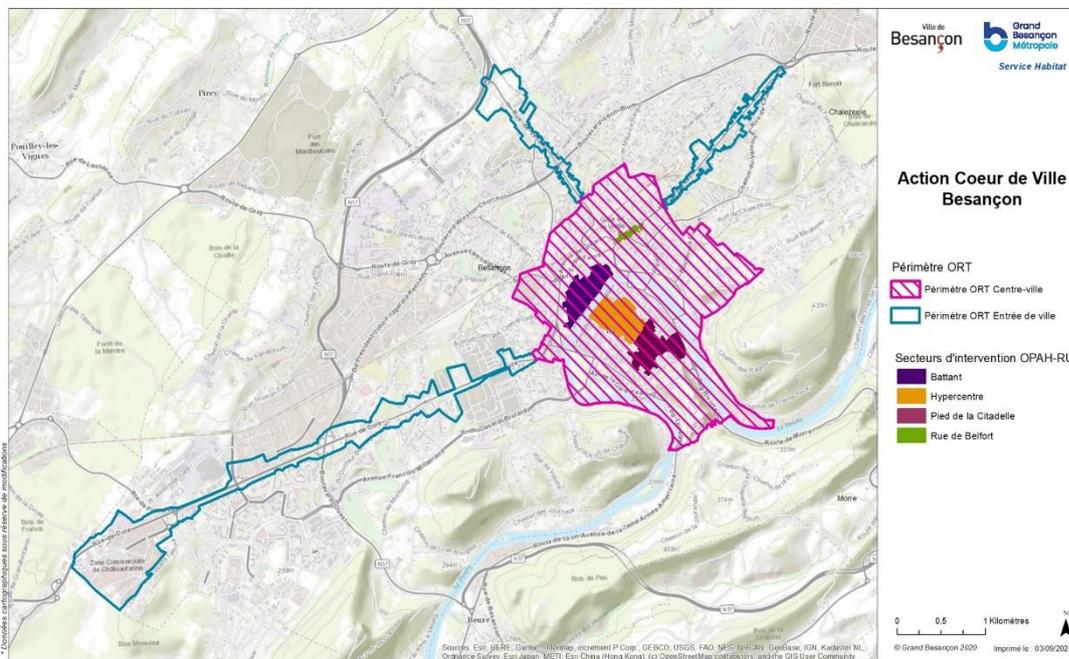
Titre du projet	<b>ILOT CHAMPS PERRET - Saint Vit</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'opération « Champs PERRET » consiste en l'aménagement d'un nouveau quartier à proximité immédiate du centre-ancien, proche des équipements publics (Mairie, complexe sportif, gare, ...) et des commerces de proximité. Ce programme comprendra deux petits immeubles collectifs de 20 logements chacun, quelques maisons de ville en locatif social, un petit immeuble mixte (activités tertiaire-logements) et un hôtel. Intégration dans l'opération d'une grande coulée verte centrale avec un cheminement faisant la liaison entre le centre-ville et le complexe sportif Vautrot.
Objectifs	Renforcer le cœur de ville par cette opération en développant une offre de logement variée (accession, accession sociale, locatif social) Développer une offre d'hébergement touristique dans le centre-ville et à proximité de la vélo-route Proposer des locaux d'activités tertiaires et de services dans le centre-ville. Améliorer le cadre de vie en prévoyant un aménagement qualitatif : coulée verte, cheminements doux, jardins partagés, préservation des cônes de vue, végétalisation, limitation de l'imperméabilisation des sols, ...
Maitre d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage privée
Partenaires locaux	T25-Etablissement Public Foncier du Doubs-Bailleurs sociaux-partenaires privés
Coût total	
Financements prévisionnels	Commune de Saint-Vit, privés, SPL, bailleurs.
Date de lancement	2025
Date de livraison	2027-2028
Indicateurs d'avancement	Négociation en cours pour la maîtrise foncière Etude de faisabilité T25 terminée Etude d'opportunité hôtelière terminée : conclusion positive.
Indicateurs de résultat	Livraison des différentes constructions.

Titre du projet	<b>ILOT JOUFFROY D'ABBANS - Saint Vit</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>L'opération Jouffroy d'Abbans s'inscrit dans le cadre de la reconversion du site de l'école Jouffroy d'Abbans qui sera libre après la construction du nouveau pôle scolaire BEPOS de la Hourette.</p> <p>La commune souhaite anticiper la reconversion de ce site sur lequel est implanté une école datant des années 70 (passoire énergétique).</p> <p>Cette opération de requalification consiste en la construction d'un « village génération » et deux petits immeubles collectifs à proximité immédiate des commerces du centre-ville et du collège.</p>
Objectifs	<p>Renforcer le cœur de ville par cette opération en développant une offre de logement variée (accession, accession sociale, locatif social) avec une forte dimension intergénérationnelle.</p> <p>Assurer une reconversion exemplaire d'un site en développant un projet qualitatif et exemplaire (désimperméabilisation, intégration architecturale, cheminements doux, ...)</p> <p>Mettre à l'accent sur la végétalisation et la qualité paysagère de l'opération</p>
Maitre d'ouvrage	NEOLIA
Partenaires locaux	NEOLIA-Commune de SAINT-VIT-GBM
Coût total	
Financements prévisionnels	Néolia –ETAT- GBM
Date de lancement	Dernier trimestre 2025
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<p>Etude de faisabilité en cours</p> <p>Permis de construire en 2024</p>
Indicateurs de résultat	Livraison des constructions.

Titre du projet	<b>ILOT CHAMPS MARMOTS - Saint Vit</b>
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat au centre-ville Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	L'opération de Champs Marmots s'inscrit dans le cadre de la requalification intégrale d'un îlot de commerces et de logements, situé au centre-ville, le long de la RD673.  La ville de Saint-Vit envisage l'acquisition des biens, leur démolition et la construction d'un nouveau quartier composé en front de rue (route de Besançon) de commerces et de services, de logements (accession, accession social et locatif social) en R+1 et sur la partie arrière du terrain d'assiette.
Objectifs	Améliorer la qualité de l'offre commerciale et de service dans ce secteur  Favoriser l'accès (doux et véhicule) à ce site en améliorant la qualité des cheminements doux et en développant une offre de stationnement au droit des futurs commerces  Assurer une reconversion qualitative du site en développant un projet qualitatif et exemplaire (désimperméabilisation, végétalisation importante, intégration architecturale, cheminements doux, ...)
Maitre d'ouvrage	Commune – T25
Partenaires locaux	Commune de SAINT-VIT- T25- bailleurs sociaux-GBM
Coût total	
Financements prévisionnels	En cours d'identification.
Date de lancement	Début 2026
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	Etude de faisabilité terminée. Négociation foncière en cours. Permis de démolir en 2025-2026 sous réserve des acquisitions foncières
Indicateurs de résultat	Livraison des constructions.

## Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Pour la ville de Besançon :



Pour la commune de Saint Vit :



